



CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ÉTUDIANTS ET LES STW/CROUS

CONCOURS PHOTO FRANCO-ALLEMAND 2020 SUR LE THÈME DE LA « MOBILITÉ » EXPOSITION ITINÉRANTE 2020-2021

SITE INTERNET DU CONCOURS :
<https://concours-wettbewerb.eu>

1. Objectifs du concours photo

Destiné aux étudiants allemands et français, le concours photo franco-allemand est un concours de photographie organisé conjointement par le Deutsches Studentenwerk (DSW) et les Studentenwerke (STW) ainsi que par le Cnous et les Crous.

Le concours photo vise à renforcer l'amitié franco-allemande, à promouvoir les activités artistiques et internationales des étudiants et à soutenir les activités internationales et culturelles des Crous et des Studentenwerke.

Le concours sert également à créer une exposition itinérante franco-allemande qui sera présentée en parallèle dans les Crous et les Studentenwerke au cours de l'année.

Le concours photo aspire ainsi à promouvoir l'expression créative des étudiants tout en renforçant l'engagement en faveur de l'amitié franco-allemande.

2. Conditions de participation pour les étudiants

Tous les étudiants majeurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur allemand ou français peuvent participer.

En téléchargeant une photo via le site internet <https://concours-wettbewerb.eu>, tous les participants acceptent les conditions de participation énumérées ici et acceptent les dispositions relatives aux droits d'utilisation, aux droits d'auteur et aux questions en matière de protection des données.

Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule photo par année.

3. Conditions de participation pour les Studentenwerke et les Crous

La participation est ouverte à tous les Studentenwerke/Crous, à condition qu'ils :

- informent le DSW ou le Cnous de leur intérêt
- désignent un interlocuteur pour le concours
- fassent connaître le concours et les documents de soumission aux étudiants dans le cadre de leur communication normale

4. Forme et format des œuvres photographiques soumises

Supports autorisés pour le présent concours :

- photos numériques noir et blanc et couleur au format JPG (*.jpg) **avec une résolution minimale de 2 362 px x 3 544 px et une taille minimale de 3 Mo**
- aucune mention ne doit figurer sur les photos

- **la qualité d'imagerie doit être suffisante pour l'exposition (format d'impression 20 x 30 cm)**
→ À noter : votre participation au concours n'est effective qu'après réception d'un e-mail de confirmation.

5. Modalités de participation pour les étudiants

- Vous ne pouvez participer au concours qu'en ligne : <https://concours-wettbewerb.eu>
Les données suivantes seront demandées : nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone, STW/Crous (ou "autre" si votre STW n'est pas impliqué dans le projet), établissement d'enseignement supérieur, spécialité, titre de la photo, informations sur la genèse de la photo (500 caractères maximum).
- En participant, vous confirmez votre accord sur les droits d'utilisation, les droits d'auteur et les questions en matière de protection des données.
- Veuillez télécharger une copie de votre carte d'étudiant.
- Veuillez télécharger **une seule photo**. Veuillez nommer votre fichier comme suit : [STW (ou Crous/ou autre)_[Nom][Prénom]_[Mot-clé représentatif de la photo].
- Seules les photos que vous avez prises personnellement et qui n'ont pas déjà été récompensées lors d'un autre concours doivent être soumises pour le concours. Le plagiat ne sera pas toléré.
- Si une photo qui n'a pas été prise personnellement par le participant est soumise et si l'auteur fait une réclamation contre les organisateurs, ceux-ci se réservent le droit de faire une réclamation contre le participant.

Veuillez prendre note des indications suivantes, qui résultent de la réglementation sur la protection des données :

Les photos prises dans les situations suivantes sont en principe possibles **sans l'autorisation des personnes représentées** :

- photos de célébrités
- photos prises lors d'événements publics, sans focalisation sur un individu en particulier
- photos sur lesquelles les personnes représentées ne constituent pas le sujet principal et font office de « figurants » (p. ex. : photos de bâtiments devant lesquels des personnes passent par hasard)

Les photos prises dans les situations suivantes ne sont en principe possibles **qu'avec l'autorisation écrite des personnes représentées** :

- photos d'enfants – seulement avec le consentement écrit des parents
- gros plans d'individus
- photos illustrant la satisfaction de besoins élémentaires (manger, boire, se reposer)
- photos de personnes adultes qui ne sont pas en mesure de donner leur propre consentement (par exemple pour cause de maladie) – uniquement avec le consentement écrit de la personne autorisée à le faire

- **Une seule photo par personne participante peut être soumise**

→ **Date limite des envois : 31 janvier 2020**

6. Procédure de sélection

Sélection

Étape I

Les membres du jury choisissent leurs favoris parmi toutes les photos envoyées (« liste restreinte »).

Étape II

Dans le cadre d'une réunion, le jury sélectionne ensuite jusqu'à 25 photos pour l'exposition itinérante à partir de la liste commune des favoris et décerne les prix suivants :

1. Premier prix de 1 000 euros
2. Deuxième prix de 500 euros

3. Prix de l'amitié franco-allemande (sans dotation) pour un engagement particulièrement fructueux en faveur de l'amitié franco-allemande

Jury

Le jury international est composé de représentants du Cnous, du DSW et des organisations de soutien financier. Si possible, il y aura aussi d'anciens lauréats et des artistes ou photographes.

La participation au jury est honorifique.

Le quorum est atteint si la moitié au moins des membres invités sont présents ou peuvent être connectés par visioconférence. Une procuration écrite est autorisée.

Le jury décide autant que possible par consensus, en cas de litige à la majorité simple.

Critères

Le jury sélectionne les œuvres exposées et les lauréats sur la base des critères suivants :

1. Pertinence de l'œuvre photographique par rapport au thème demandé
2. Approche thématique créative du sujet
3. Dépassement des clichés, des stéréotypes et des préjugés
4. Qualité technique de la photo

Les photos seront évaluées de manière anonyme. Le nom, le sexe, la nationalité, l'âge, la langue, la filière d'études, l'établissement d'enseignement supérieur ou le lieu de résidence ne jouent donc aucun rôle dans la sélection.

7. Présentation des résultats de la réunion du jury

Le comité organisateur se réserve le droit absolu d'attribuer des prix spéciaux pour des travaux individuels d'une qualité exceptionnelle ou d'exclure de la remise des prix les photographies de piètre qualité.

Les résultats seront publiés sur les sites internet suivants vers la mi-avril 2020 :

<https://concours-wettbewerb.eu>

www.studentenwerke.de/de/Fotowettbewerb

www.etudiant.gouv.fr

Seuls les lauréates et les lauréats du concours ainsi que les photographes des œuvres représentées dans l'exposition seront informés directement.

8. Remise des prix

Prévue pour fin avril/début mai 2020, une petite cérémonie servira de cadre à la remise des prix qui se déroulera à Berlin dans l'InfoCafe de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Le public intéressé sera invité à assister à la cérémonie de remise des prix et les organisateurs prendront en charge les frais d'hébergement et de déplacement des lauréat(e)s.

Outre le prix en espèces, les gagnants recevront également un certificat du DSW et du Cnous.

9. Coûts

Le concours photo est gracieusement soutenu par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.

La participation au concours est gratuite pour les étudiants.

Les Studentenwerke/Crous participants n'assument que les frais de leur propre personnel et, en cas d'accueil de l'exposition, les frais d'expédition jusqu'au prochain lieu d'exposition.

Le DSW et le Cnous prennent en charge les frais de dotation, l'appel à candidatures (notamment la production d'une affiche), la réunion internationale du jury, ainsi que les frais de déplacement des lauréats ou des gagnants de l'année précédente pour toutes les réunions.

10. Exposition

Les photos sélectionnées seront présentées en Allemagne et en France dans le cadre d'une exposition itinérante (dans les Crous et Studentenwerke et à l'OFAJ). L'accueil de l'exposition est facultatif pour les STW et Crous.

11. Dispositions relatives à la protection des données

Les données personnelles collectées lors du concours seront traitées conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données.

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles les concernant.

12. Consentement et droits d'utilisation

Dans le cadre du concours, les participants accordent à l'ensemble des partenaires de coopération un droit d'utilisation illimité des photos soumises, qui ne peuvent être utilisées qu'à des fins culturelles. Toute utilisation commerciale est exclue. La publication dans les sources suivantes est autorisée :

- sur Internet (sur les sites internet des Studentenwerke et du DSW www.studentenwerke.de/des Crous et du Cnous www.etudiant.gouv.fr), sur le site internet du projet : <https://concours-wettbewerb.eu> et de l'OFAJ : <https://www.ofaj.org/>
- dans les publications des œuvres universitaires et scolaires des Crous et du Cnous, dans la lettre d'information mensuelle du Cnous, des Crous, du DSW, des Studentenwerke, de l'OFAJ ou dans les publications de nos partenaires de coopération.
- dans les médias afin d'annoncer les résultats du concours et de faire de la publicité pour les prochains concours.

Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours, p. ex dans des expositions itinérantes, des calendriers, des affiches ou des supports d'information sur des concours photo étudiantins. De telles utilisations sont toujours gratuites et ne pourront donner lieu à un paiement de la redevance de droits d'auteur. Pour toute demande, autre que celles susmentionnées, le réseau des œuvres universitaires et scolaires (DSW/STW/Cnous/Crous) s'engage à en informer l'auteur concerné et à n'utiliser les photos qu'avec son autorisation préalable.

13. Respect des conditions de participation

En participant au concours, le candidat accepte sans restriction les présentes conditions de participation et toute décision concernant le concours. Les décisions sont définitives et exécutoires. Le non-respect des conditions de participation entraîne le rejet de la candidature.